

Déclaration préliminaire SNUipp 40 CAPD du 8 décembre

Pour la première fois dans les Landes, 4 élu-e-s du SNUipp/FSU sont titulaires en CAPD pour représenter les personnels du premier degré. Cette conséquence des résultats des dernières élections professionnelles, si bien sûr elle nous satisfait, n'a d'intérêt que si elle trouve une traduction concrète. Car en confortant le SNUipp lors de ces élections tant au plan départemental qu'au plan national, nos collègues ont réaffirmé leur désir de transformer l'école, leur souhait de voir leur métier et leur carrière évoluer, leur attachement à la démocratie syndicale et aux valeurs d'équité et de transparence que nous défendons.

Sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, l'avancement des personnels, les élus du SNUipp dénoncent depuis 15 ans le système en vigueur archaïque et inégalitaire qui pèse sur le déroulement des carrières. L'importance accordée à la note pédagogique et les conséquences salariales qu'elle engendre interdisent de donner à l'évaluation des enseignants la dimension formative qu'elle devrait prendre. Selon le département, les pratiques individuelles d'inspection ou la première note obtenue, le déroulement de la carrière d'un collègue peut prendre une tournure radicalement différente, se terminer au troisième échelon de la hors-classe ou sans même avoir atteint le 11ème échelon comme près de la moitié des personnels. La confrontation des différents statuts provoque des effets « bouchons » aux échelons intermédiaires qui pénalisent les jeunes collègues en déficit d'ancienneté. En produisant des grilles de notation indicatives, en programmant des inspections plus régulières, l'administration, sous la pression des élus du personnel, avait tenté de rendre le système moins inégalitaire. C'est pourquoi nous attendions un progrès du projet de réforme du ministère et pourquoi pas l'alignement de notre évolution de carrière sur celui d'autres corps de l'éducation nationale comme celui des IEN avec un avancement pour tous à l'ancienneté et au rythme le plus rapide. C'est dire notre déception devant la découverte des projets d'arrêté et de décret qui ont été publiés. La suppression de la note fait place à un système encore plus subjectif : des réductions d'ancienneté accordées au bon vouloir des inspecteurs sur la base d'un entretien professionnel qui ne comprend même plus la vision d'une séquence en classe. Tout ça pour un déroulement de carrière encore ralenti et une nouvelle dévalorisation salariale malgré les effets d'annonce sur les débuts de carrière.

Nous nous opposons avec force à ce projet qui montre clairement le peu de considération qu'a ce gouvernement pour des enseignants qui sont parmi les plus mal payés d'Europe et serons dans la rue le 15 décembre pour exiger d'autres choix pour l'école de la République et ses personnels. Fort de la confiance renouvelée des personnels, le SNUipp demande à ce que soient entendues ses propositions à tous les échelons de l'administration de l'Education nationale pour faire fonctionner la démocratie syndicale et construire l'école de la réussite de tous.